

info**re**ntes^{MC}

Le bulletin des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • **Printemps 2011 • N° 29**



Conversation avec Jim Leech

PAGE 2

**DANS
CE
NUMÉRO**

4
Résultats 2010
Supérieurs à l'indice
de référence

5
Défis de capitalisation
Comblent l'insuffisance de
capitalisation

6
**Interruptions
de services**
Changements importants

7
Vos questions...
Des réponses à
vos questions

Conversation avec Jim Leech

Le président et chef de la direction du RREO, Jim Leech, s'est assis récemment avec des représentants d'*Inforentes* (IR) pour discuter du rendement du régime et des moyens envisagés pour régler le défi que pose l'insuffisance de capitalisation actuelle.



IR : Quelles sont vos impressions en ce qui concerne le rendement du régime en 2010?

Jim : Selon tous les indicateurs, 2010 a été une année exceptionnelle. La caisse a produit un taux de rendement de 14,3 % et notre actif net a atteint 107,5 G\$. Nous avons obtenu 4 G\$ de rendements supplémentaires supérieurs à ceux du marché, soit les plus élevés de l'histoire de la caisse.

De plus, nous avons réalisé plusieurs transactions qui, selon moi, rapporteront d'importants dividendes au cours des prochaines années. L'achat, en partenariat, de la liaison ferroviaire à grande vitesse HS1, à Londres, en est un exemple. Notons également l'acquisition de Camelot, système de loterie nationale du Royaume-Uni.

En même temps, nous avons axé nos efforts sur l'amélioration et la personna-

lisation de nos services aux participants. La mise en place d'un nouveau processus de rachat de services en ligne et les modifications apportées aux règles sur le réemploi après la retraite en sont des exemples. Les participants nous ont encore accordé une excellente note de 9 sur 10 lors de notre sondage sur la qualité du service. De plus, une évaluation des régimes de retraite effectuée par un tiers à l'échelle

mondiale a classé le RREO au deuxième rang pour la qualité du service à la clientèle, ce qui est une excellente nouvelle.

IR : Pourquoi le service est-il un facteur aussi important pour la stratégie du régime?

Jim : La valeur que nous offrons aux participants ne se limite pas au versement des rentes. Les participants comptent sur nous non seulement pour gérer l'argent qui sert à financer leur rente, mais aussi pour leur fournir l'information et les conseils qui les aideront à maximiser leurs prestations.

Le RREO est un régime complexe dont les règles sont parfois difficiles à comprendre. Nous avons l'obligation d'aider les participants à comprendre ce que tout cela signifie pour eux. Après tout, leurs décisions peuvent avoir des répercussions sur leur vie entière, et non seulement



la leur, mais aussi celle de leurs survivants.

C'est très important qu'après avoir communiqué avec nous, que ce soit en ligne, par la poste, au téléphone ou en personne, les participants puissent se dire : « Ces gens savent ce qu'ils font et je crois vraiment que j'ai pris les bonnes décisions relativement à ma retraite. »

IR : Comment pouvons-nous présenter une insuffisance de capitalisation quand nos rendements sont si positifs?

Jim : C'est très difficile de concilier l'obtention d'aussi bons rendements et le fait que notre évaluation préliminaire indique encore une insuffisance de capitalisation estimative de 17,2 G\$. Quelques facteurs de base expliquent cette situation.

Le profil démographique est le premier facteur. Les enseignants vivent plus long-

temps. En général, ils travaillent pendant 26 ans et peuvent s'attendre à toucher une rente pendant 30 ans. Pour compliquer la situation, le nombre d'enseignants actifs s'est stabilisé et il est prévu qu'il décroîtra au cours des prochaines années. Il faut savoir qu'en 1990, on comptait quatre enseignants actifs pour chaque retraité. Ce ratio est aujourd'hui de 1,5 pour 1.

Les pertes de placement de 2008 sont un deuxième facteur. Comme nous nivelons les pertes, nous continuerons de les absorber jusqu'à la fin de 2012.

Enfin, la persistance des taux d'intérêt peu élevés est un troisième facteur clé. Les taux d'intérêt réels, qui étaient de 1,5 % au début de 2010, ont baissé à 1,1 % à la fin de l'année. Les taux d'intérêt réels à long terme constituent un bon indicateur des rendements de placement à venir et, de ce fait, sont utilisés pour estimer le coût



des rentes futures. Quand ils fléchissent, comme ce fut le cas ces dernières années, le passif du régime augmente, car une somme plus importante doit être épargnée pour obtenir le montant nécessaire au paiement des prestations futures.

IR : Les rentes des enseignants sont-elles en sécurité?

Jim : Oui. La valeur des prestations de retraite que les participants actifs et retraités ont déjà accumulée est protégée par les lois de l'Ontario. Seuls les taux de cotisation et les niveaux de prestations de retraite futures peuvent être rajustés au cours de la carrière d'un enseignant en raison d'insuffisances de capitalisation.

Les enseignants actuels ne doivent pas se sentir obligés de retarder ou de devancer leur départ à la retraite en raison

des préoccupations relatives à l'état de la capitalisation du régime. Le plus important à retenir, c'est que nous ne sommes pas en difficultés financières. Nous disposons d'un actif de 107 G\$ pour financer les prestations promises. Cet argent ne disparaîtra pas rapidement. Le problème que nous devons régler est celui de la viabilité à long terme.

IR : Quelles mesures prenez-vous relativement à l'insuffisance?

Jim : Au cours des 18 derniers mois, nous avons conseillé les partenaires du régime, soit le gouvernement de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, et leur groupe de travail sur la viabilité de la capitalisation. Ce groupe a étudié les problèmes systémiques auxquels le régime est confronté afin d'y trouver des solutions.

Les partenaires prennent en compte



toutes les variables pour résoudre l'insuffisance de capitalisation préliminaire au plus tard en 2012, afin qu'une évaluation actuarielle équilibrée puisse être déposée. Ils envisagent en ce moment la possibilité d'en devancer le dépôt à cette année. Pour ce faire, ils peuvent augmenter les taux de cotisations, invoquer la protection conditionnelle contre l'inflation pour les services décomptés après 2009, réduire le niveau des prestations de retraite futures ou adopter une combinaison de ces mesures.

Les partenaires du régime connaissent les problèmes. Il est important d'appliquer les mesures maintenant afin d'assurer la viabilité du régime à long terme. Un léger rajustement de tir effectué aujourd'hui assurera la viabilité pendant très longtemps. ■

2010, une année active aux résultats solides

En 2010, la division Placements du RREO a été plus occupée que jamais, poursuivant la stratégie d'investissement à long terme dans des titres de grande qualité avec un niveau de risque approprié.

Au-delà des attentes

En 2010, le taux de rendement de la caisse a dépassé les attentes, atteignant 14,3 % et plus de 13 G\$ en revenus de placement. L'actif net est passé de 96,4 G\$, à la fin de 2009, à 107,5 G\$. Presque toutes les catégories d'actifs ont dépassé leurs indices de référence et, dans l'ensemble, nous avons surpassé l'indice de référence composé qui s'établissait à 9,8 %. Il en a résulté une plus-value de 4 G\$, la plus considérable de l'histoire de la caisse.

Prise en compte du risque

Comme le ratio participants actifs/participants retraités est décroissant, le RREO est considéré comme un régime de retraite à maturité. En ce moment, pour chaque retraité, nous comptons 1,5 participant actif. Il est prévu que d'ici 2020, le ratio s'établira à 1,3 pour 1. Comme les participants actifs sont moins nombreux pour partager les augmentations de cotisations en cas d'une importante diminution de la valeur de la caisse, notre tolérance au risque a baissé. Nos

gestionnaires de placement doivent limiter le niveau de risque qu'ils prennent pour générer des rendements.

Rajustement de la composition de l'actif

Au cours des dernières années, afin d'aider à mieux répondre aux besoins futurs du régime, nous avons peaufiné notre stratégie de placement à long terme. En 2010, la division Placements a reclassé certains actifs et rajusté certaines cibles. À titre d'exemple, certains placements auparavant comptabilisés dans la catégorie des titres à revenu fixe le sont désormais séparément.

Une année active

En 2010, en même temps que l'économie mondiale se redressait, les transactions de placement du RREO augmentaient. Teachers' Private Capital (TPC), notre service d'investissement en titres de sociétés fermées, s'est départi de notre participation dans CTVglobemedia et dans GCAN Compagnie d'Assurances, tandis que l'équipe Placements relationnels stratégiques, spécialisée dans les placements dans les sociétés

ouvertes, a vendu notre participation dans Les Aliments Maple Leaf Inc.

De plus, TPC a réalisé plusieurs acquisitions en 2010, dont Simmons Bedding Company, la compagnie d'assurance de prêts hypothécaires United Guaranty Canada, le fabricant Exal Group et la société de recherche mondiale INC Research, Inc.

Notre groupe Infrastructures s'est fait attribuer, en partenariat, le contrat d'exploitation de la ligne ferroviaire HS1, qui relie la gare St. Pancras International de Londres, au tunnel sous la Manche. Quant au groupe Actions à long terme, il a remporté la mise pour l'acquisition de Camelot Group Ltd., la société nationale des loteries du Royaume-Uni.

2011 et après

L'année qui vient s'annonce aussi riche en défis que 2010, sur le plan des placements. Le régime doit composer avec le profil démographique, qui l'empêche d'augmenter les rendements en assumant un risque accru, la faiblesse historique des taux d'intérêt et des perspectives économiques modestes.

« En dépit de toute cette incertitude, je crois que nous avons l'équipe qu'il nous faut. Je sais qu'elle fera tout en son pouvoir pour obtenir les meilleurs rendements rajustés en fonction du risque pour la caisse, affirme Neil Petroff, vice-président directeur, Placements. Une foule d'éléments sont indépendants de notre volonté, mais nous travaillons très fort pour prendre les meilleures décisions de placement possible. » ■

RENDEMENT DES CATÉGORIES D'ACTIFS ET DES INDICES DE RÉFÉRENCE

CATÉGORIE D'ACTIFS	RENDEMENT 1 AN (%)	INDICE DE RÉFÉRENCE 1 AN (%)
Actions	10,4	7,5
Titres à revenu fixe	9,9	9,5
Marchandises	3,2	3,3
Actifs réels (biens immobiliers, infrastructures et terrains forestiers exploitables)	13,9	5,5
Rendement global de la caisse [†]	14,3	9,8

[†] Les placements globaux de la caisse comportent également des stratégies de rendement absolu et des titres du marché monétaire qui servent à améliorer le rendement de l'ensemble de la caisse et qui ont contribué au rendement global de la caisse en 2010. Les rendements produits par les stratégies de rendement absolu (0,8 G\$) et les titres du marché monétaire, auparavant comptabilisés dans les titres à revenu fixe, sont inclus dans le rendement global de la caisse, et non attribués à une catégorie d'actifs.

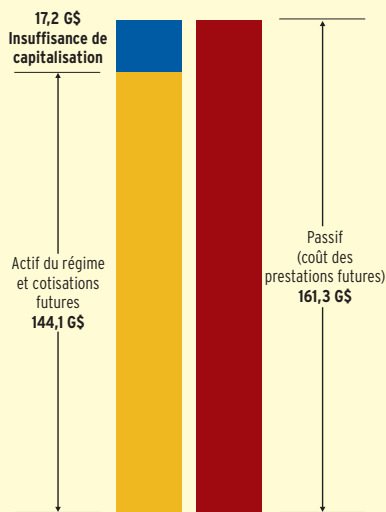
... mais les défis de capitalisation persistent

Malgré l'excellent rendement de la caisse en 2010, selon la dernière évaluation actuarielle préliminaire, le passif du régime continue de croître plus rapidement que son actif.

ÉVALUATION ACTUARIELLE PRÉLIMINAIRE

(au 1^{er} janvier 2011)

En date du 1^{er} janvier 2011, l'actif et les cotisations futures prévues du régime de retraite s'établissent à 144,1 G\$. Cependant, le coût projeté des prestations futures est de 161,3 G\$, ce qui laisse un écart, ou insuffisance de capitalisation préliminaire, de 17,2 G\$.



VOS QUESTIONS SUR LA CAPITALISATION

Q. Pourquoi le régime de retraite présente-t-il une insuffisance de capitalisation même s'il a fait beaucoup d'argent l'année dernière?

R. Malgré l'excellent rendement des placements de la caisse en 2009 et en 2010, le coût des prestations futures croît plus rapidement que l'actif du régime. Les trois principales raisons en sont la

faiblesse des taux d'intérêt réels (après inflation), le profil démographique et les pertes de placement de 2008.

Les taux d'intérêt réels à long terme sont utilisés pour estimer le coût des rentes futures. Quand les taux d'intérêt diminuent, le coût des prestations augmente, car il faut mettre plus d'argent de côté pour obtenir la valeur des prestations futures. Les taux d'intérêt réels, qui étaient de 1,5 % au début de 2010, ont baissé à 1,1 % à la fin de l'année.

Les retraites plus longues et la prolongation de l'espérance de vie constituent d'autres facteurs. En moyenne, un enseignant cotise au régime pendant 26 ans et peut s'attendre à toucher une rente pendant 30 ans. De plus, une prestation de survivant peut être versée après son décès.

Par ailleurs, les pertes de placements de la caisse en 2008 seront absorbées ou « nivelées » jusqu'en 2012. Le nivellement est une technique utilisée dans le secteur des régimes de retraite pour niveler ou « égaliser » les gains ou pertes de placement annuels afin de réduire la volatilité.

Q. Beaucoup de paroles ont été dites à propos de l'insuffisance de capitalisation, mais quand annoncerez-vous des mesures concrètes à ce sujet?

R. Les solutions au problème de l'insuffisance doivent être fournies avant le prochain dépôt d'une évaluation actuarielle, qui est requis au plus tard en 2012. La Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (FEO) et le gouvernement de l'Ontario, répondants du régime, évaluent en ce moment s'il serait plus avantageux, pour les participants, que l'insuffisance soit résolue en 2011.

Q. Quelles options sont envisagées pour combler l'insuffisance de capitalisation?

R. La FEO et le gouvernement ont étudié un large éventail d'options pour résoudre l'insuffisance de capitalisation. Dès qu'ils auront pris leur décision, ils en informeront les participants.

Pour éliminer l'insuffisance de capitalisation, la FEO et le gouvernement peuvent augmenter les taux de cotisation, invoquer la protection conditionnelle contre l'inflation pour les services décomptés après 2009, modifier les prestations futures des participants ou adopter une combinaison de ces mesures.

Q. De quelle façon le RREO détermine-t-il s'il dispose de fonds suffisants?

R. Le conseil d'administration du régime engage un actuaire indépendant chargé de réaliser chaque année une évaluation actuarielle. Cette évaluation permet de déterminer la santé financière du régime en comparant son actif (notamment les actions, les obligations et les cotisations futures) et son passif (le coût prévu des prestations futures).

Pour déterminer les sommes nécessaires au versement des rentes, l'actuaire émet des hypothèses concernant les futurs taux d'inflation, rendement des placements et augmentations salariales ainsi que l'âge au départ à la retraite, l'espérance de vie et d'autres facteurs.

Q. Le régime de retraite manque-t-il de fonds?

R. Non. L'actif du régime de retraite est de 107,5 G\$, ce qui est suffisant pour payer les rentes pendant de nombreuses années. Cependant, les régimes de retraite comme le RREO sont tenus d'avoir des fonds suffisants pour respecter leurs obligations relatives au service des rentes futures à tous leurs participants actuels pendant au moins 70 ans. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Rendez-vous sur le site www.capitaliservotrerente.com, pour :

- évaluer vos connaissances en répondant au test éclair sur le défi de la capitalisation;
- visionner des présentations audiovisuelles sur la capitalisation;
- connaître des faits essentiels sur la capitalisation et des notions financières.

Interruption de services

Si vous avez interrompu vos services pour prendre soin d'un enfant, pour des raisons familiales ou pour des services législatifs, informez-vous au sujet des options de rachat de services.

L'Agence du revenu du Canada nous a récemment avisés que les dispositions du RREO permettant le rachat de services pour certaines interruptions de services ne sont pas conformes à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Par conséquent, vous n'êtes plus admissibles au rachat de services décomptés pour les périodes postérieures au **1^{er} décembre 2010** si vous avez dû mettre fin à votre emploi dans le domaine de l'éducation pour l'une des raisons suivantes :

- *Soins d'enfants* – pour vous occuper d'un enfant de moins de sept ans;
- *Raisons familiales (compassion)* – pour prendre soin d'un membre invalide de la famille;
- *Services législatifs* – pour siéger à titre de représentant élu (municipal, provincial ou fédéral).

DATES IMPORTANTES

Si vous êtes admissible au rachat de services décomptés pendant votre interruption de services, vous ne pourrez racheter que les services de la période antérieure au 1^{er} décembre 2010. Voici deux dates importantes à inscrire à votre calendrier :

31 août 2011 – Soumettre votre demande

Si vous décidez de racheter des services, vos pièces justificatives doivent être présentées d'ici le 31 août 2011. Si vous êtes admissible au rachat et souhaitez en faire la demande, communiquez avec nous pour obtenir de plus amples renseignements.

30 décembre 2011 – Nous faire parvenir tous les paiements

Si vous décidez de racheter des services, nous devons recevoir tous vos paiements d'ici au 30 décembre 2011.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE?

Il y a une différence entre une interruption de services et un congé autorisé. Une interruption de services est une période durant laquelle vous avez mis fin à votre emploi dans le domaine de l'éducation. Les périodes de congé qui ont été autorisées par votre employeur **ne sont pas** touchées.

ÊTES-VOUS ADMISSIBLE?

S'il s'est écoulé cinq ans ou plus depuis votre retour au travail, vous n'êtes pas admissible au rachat de services décomptés pour une interruption de services.

Si vous êtes en ce moment dans une interruption de services qui a débuté avant le 1^{er} décembre 2010 ou si votre interruption de services a pris fin au cours des cinq dernières années, consultez les critères d'admissibilité ci-dessous, qui vous aideront à déterminer si vous pouvez être admissible. Appelez-nous pour vérifier votre admissibilité ou vous informer des options de rachat.

Soins d'enfants

- Vous avez mis fin à votre emploi dans le domaine de l'éducation dans le seul but d'agir à titre de principal dispensateur de soins pour un enfant de moins de sept ans.
- Vous n'avez pas travaillé dans le domaine de l'éducation sur une base contractuelle pendant votre absence.

Raisons familiales (compassion)

- Vous avez mis fin à votre emploi dans le domaine de l'éducation dans le seul but d'agir à titre de principal dispensateur de soins pour un membre invalide de votre famille :
 - Invalide - l'invalidité mentale ou physique est grave si une personne est incapable de détenir régulièrement une occupation véritablement rémunératrice. Les enfants invalides de moins de 18 ans sont inclus dans cette définition.
 - Membre de la famille - votre conjoint ou votre enfant, parent, grand-parent, frère, sœur, tante, oncle, neveu ou nièce ou celui de votre conjoint.
- Vous n'avez pas travaillé dans le domaine de l'éducation sur une base contractuelle pendant votre absence.

Services législatifs

- Vous avez mis fin à votre emploi dans le domaine de l'éducation pour siéger à titre de représentant de l'Assemblée législative de l'Ontario, de la Chambre des communes, du conseil d'une municipalité ou d'un conseil local, selon les définitions qui en sont données dans l'article 1 de la *Loi sur les affaires municipales*.
- Vous n'avez pas droit à une rente au titre d'un autre régime de retraite agréé (autre que le RPC ou le RRQ) relativement à la période d'interruption de services.
- Vous n'avez pas travaillé dans le domaine de l'éducation sur une base contractuelle pendant votre absence. ■

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS DÈS AUJOURD'HUI

Nous vous invitons à nous téléphoner le plus tôt possible pour discuter de votre situation. Nous pouvons vérifier si vous êtes admissible au rachat de services décomptés et vous expliquer les répercussions fiscales d'un éventuel rachat.

Des pièces justificatives peuvent être exigées dans certains cas. Ne tardez pas! Entamez le processus dès maintenant afin de respecter l'échéance du 31 août 2011 pour soumettre votre demande.

Téléphone

416 226-2700 ou 1 800 668-0105 (sans frais)

Vos questions...

Q. Est-il trop tard pour prendre ma retraite en date du 30 juin et commencer à toucher ma rente en juillet?

R. Non, il n'est pas trop tard. Il est encore temps de présenter une demande de rente débutant en juillet par l'intermédiaire d'iAccès Web, le site sécurisé réservé aux participants. Pour savoir ce qu'il faut faire pour demander votre rente, consultez le Centre de retraite. Quelques minutes vous suffiront pour présenter votre demande en ligne et si vous nous faites parvenir sans délai les documents dont nous avons besoin pour compléter l'opération, vous devriez recevoir votre premier chèque de rente le 29 juillet 2011. Vous devez également vérifier auprès de votre employeur quelles sont les dates limites et les exigences relatives à la présentation d'un avis de départ à la retraite.

Q. Lorsque j'aurai présenté ma demande de rente, comment saurai-je quel en sera le montant?

R. Après avoir présenté votre demande, vous pouvez suivre l'évolution de votre demande en consultant le Centre de retraite dans iAccès Web. Lorsque le calcul de votre rente est terminé, vous pouvez consulter le montant final de votre rente sous l'onglet Détails du relevé de retraite.

Certains participants recevront également par la poste un relevé de retraite où sont indiqués les calculs de la rente et les documents manquants.

Q. Quelle est l'incidence des modifications apportées récemment au Régime de pension du Canada (RPC) sur le montant de mes cotisations au RPC tant que je suis sur le marché du travail?

R. Les modifications au RPC présentées en 2009 et qui entrent en vigueur progressivement au cours des prochaines années ne changent pas les taux des cotisations des participants qui sont sur le marché du travail. Le taux de cotisation demeurera à 4,95 % du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) au titre du RPC. Cependant, comme le MGAP au titre du RPC augmentera chaque année, le montant total de vos cotisations au RPC peut augmenter même si le taux reste inchangé.

Les nouvelles modifications apportées au RPC toucheront le calcul de votre pension du RPC et peuvent influencer sur le moment où vous déciderez de commencer à la percevoir. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site de Service Canada, au www.servicecanada.gc.ca, ou voyez les explications de Ken Harrison, du RREO, dans le dernier numéro en ligne d'Info-Retraite, sur notre site Web, au www.otpp.com/fr.

Q. Comment un congé autorisé peut-il influencer sur ma date de départ à la retraite?

R. Si vous avez accumulé plus de 10 jours de services décomptés au cours de l'année scolaire où se situe votre congé, celui-ci n'influera pas sur

la date à laquelle vous pouvez toucher une rente sans réduction. N'oubliez pas que vous accumulez une année admissible par année scolaire où vous travaillez plus de 10 jours et que nous utilisons ces années admissibles pour calculer votre facteur 85.

Si vous prenez un congé d'une année scolaire complète et décidez de ne pas racheter les services, une année admissible de moins servira au calcul de la date la plus rapprochée de départ à la retraite sans réduction de rente. Cette date sera retardée de six mois et cela influera sur le montant final de votre rente.

Le rachat d'années de service peut vous aider à conserver la même date de départ à la retraite que si vous n'aviez pas pris de congé. Vous trouverez de plus amples renseignements dans votre Centre de rachat du site iAccès Web.

Q. J'ai oublié mon mot de passe et mon ID utilisateur pour iAccès Web. Comment puis-je en obtenir de nouveaux?

R. Vous pouvez récupérer votre numéro de compte et obtenir un nouveau mot de passe en ligne. Allez à la page d'ouverture de session d'iAccès Web en cliquant sur Ouvrir une session à partir de n'importe quelle page de notre site www.otpp.com/fr. Sélectionnez ensuite *Numéro de compte oublié?* ou *Mot de passe oublié?* Après avoir répondu à quelques questions de sécurité, vous recevrez vos données d'ouverture de session à l'adresse de courriel figurant à votre dossier. ■

Nouvelles options bancaires

À compter du 28 mai 2011, les participants peuvent ajouter la Banque CIBC et les Services financiers le Choix du Président à la liste des institutions financières participantes qui leur permettent d'effectuer des versements en ligne sécurisés au RREO.

Une enseignante gagne le concours lié aux renseignements personnels

Félicitations à M^{me} S. Gupta, de Brampton, qui a gagné une carte shopping! de 100 \$ de Cadillac Fairview. Elle est allée sur iAccès Web pour modifier ses renseignements personnels. Si vous modifiez vos renseignements personnels dans iAccès Web d'ici au 30 juin 2011, vous serez inscrit à notre tirage de l'été. Une seule inscription par personne. Tirage au sort. Nous communiquerons avec le gagnant par téléphone.

Le bulletin **Infoentes^{mc}** est publié à l'intention des participantes et participants au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Vos commentaires sur n'importe quel aspect d'*Infoentes* sont les bienvenus. Veuillez envoyer un courriel à l'adresse
member_communications@otpp.com.

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Services à la clientèle
Téléphone : 416 226-2700 ou 1 800 668-0105
Télécopieur : 416 730-7807 ou 1 800 949-8208
Courriel : inquiry@otpp.com
Site Web : www.otpp.com/fr

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux prestations du régime de retraite. Vos droits et ceux de vos survivants sont régis par le règlement du régime. L'information contenue dans ce bulletin est d'ordre général et ne s'applique pas à des cas particuliers.

This newsletter is also available in English.



**RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS**

Imprimé sur du papier recyclé
ISSN 1706-0222



Prix pour l'acquisition de l'infrastructure HS1



En janvier, l'investissement du RREO dans la liaison ferroviaire britannique High Speed 1 (HS1), en partenariat avec Borealis, a été reconnu transaction en infrastructures de l'année en Europe par le magazine Project Finance International (PFI). Accordé à la fin de l'année dernière, le contrat accorde au RREO et à Borealis une concession de 30 ans pour l'exploitation de la ligne ferroviaire HS1, qui relie la gare St. Pancras International de Londres au tunnel sous la Manche.

« La reconnaissance de PFI concernant la réussite de notre soumission nous fait grandement plaisir, déclare Stephen Dowd, vice-président principal, Infrastructures. HS1 répond très bien à nos critères de placement et met à profit notre solide expérience dans la gestion d'importants actifs au Royaume-Uni. »

Le RREO investit dans l'énergie de substitution

L'année dernière, le RREO a annoncé un placement en capital-investissement dans BluEarth Renewables Inc., société ayant son siège social à Calgary et dont les activités se concentrent dans l'acquisition, le

développement, la construction et l'exploitation de projets d'énergie hydroélectrique, éolienne et solaire. Teachers' Private Capital, le service d'investissement en titres de sociétés fermées du RREO, s'est engagé à fournir jusqu'à 75 M\$ en capitaux propres à BluEarth pour le financement de projets d'énergie renouvelable.

« Les membres de la direction de BluEarth ont de solides antécédents de réussite, et nous sommes heureux de soutenir leurs efforts visant à devenir un autre chef de file dans le marché en pleine croissance de l'énergie renouvelable », affirme Jane Rowe, vice-présidente principale, responsable de Teachers' Private Capital.

Achat d'une participation dans une banque d'investissement brésilienne

En décembre, le RREO, partie prenante d'un consortium formé notamment du Government of Singapore Investment Corporation, du China Investment Corporation et de l'Abu Dhabi Investment Council a acheté une participation de 18,65 % dans l'une des grandes banques d'investissement brésiennes, BTG Pactual, au prix de 1,8 G\$ US.

Le RREO y gagne un accès à d'autres occasions de placement au Brésil, l'un des plus importants marchés émergents au monde, une plus grande exposition et une expérience de collaboration avec quelques-uns des plus importants fonds souverains. ■

Retourner tout bulletin
non distribuable au Canada à :

Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5

PM# 40062973